



Année scolaire 2013/2014

Conseil d'école du 2^{ème} trimestre

Réunion du 17 mars 2014

Compte – rendu

Etaient présents :

Le président du Conseil d'école :

Jean-Charles BOTTINELLI, directeur

Les enseignants :

Caroline COLLIN, France COLLE, Lydie PATRY, Gilbert RIOTTE, Anne LEJAY

Autre personnel de l'école :

Christine STIEVANI, assistante d'éducation.

Amandine ANDRES, Emploi Vie Scolaire

Les représentants des parents d'élèves :

PEEP : Philippe TURRA, , Christelle FORMET, Nathalie FOUQUET, Véronique HERMENT, Sylvie LEBOUBE, Carole BORMANN, parents d'élèves PEEP.

Le représentant de la commune :

Agnès HENRICHS, maire

Excusés :

Olivier MEYER, IEN Ingersheim

Chantal HECQUET, psychologue scolaire.

Ibrahim AYDIN, enseignant.

Nadège CONREAUX, Audrey BOISSET, Marie HEINRICH, Catherine FARNIERAS, parents d'élèves.

Inspection
de l'Education
Nationale
d'Ingersheim



ACADEMIE
DE STRASBOURG

1 rue de l'église

68160 STE-CROIX-AUX-MINES

☎ 03 89 58 84 57 ☎ 03 89 58 84 57

E- mail : ECOLE.CROIX.@wanadoo.fr

Site : <http://ecole.stecroix.free.fr>

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu et bilan des décisions prises lors de la séance précédente ;
2. Point sur le 2^{ème} trimestre.
3. Rythmes – Aménagement de la semaine scolaire.
4. Sécurité, travaux, équipement et subventions : le point

Est désigné secrétaire de séance : Caroline Collin

1. Approbation du compte rendu et bilan des décisions prises lors de la séance précédente.

Le compte rendu du Conseil d'école du 04 novembre 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'école.

2. Point sur le 2^{ème} trimestre.

A. **Effectif** de l'école au 17/03/2014. 4 départs depuis le début de ce trimestre..

Le nombre total d'élèves est de 104 (40 au cycle 2, 64 au cycle3).

Prévisions rentrée 2014 :

18 CP sont annoncés (17 élèves de grande section de l'école maternelle de Ste Croix + 1 d'une autre école et 23 départs de l'école - collège : 22 CM2 dont 1 élève orienté en SEGPA

- 1 départ CM1

Propositions de maintien : 1 élève au CM2.

1 élève au CE2

2 élèves au CP

Les inscriptions à l'école ont eu lieu les 11, 13 et 14 mars

A l'heure actuelle, 16 CP et 1 CM2 sont inscrits.

L'effectif pour la prochaine rentrée serait de 98 élèves sous réserve de maintien dans le cycle, départs ou arrivées)

➡ **L'école se dirige vers une fermeture de classe.**

A noter que 2 élèves sont annoncés et 2 autres CP ne sont pas inscrits pour l'instant.

B. Sorties de ski de fond (financées par la commune) : CM1 et CM2 : 0 sortie
CP et CE1 : 0 sortie

Des sorties étaient prévues mais elles n'ont pu se faire faute d'encadrement !

C. Evaluations à venir :

CE1 et CM2 : Evaluations nationales maths/français.

Evaluation des compétences orales et écrites en allemand.

A ce jour, les dates ne sont pas encore connues.

D. Entrée en sixième : Réunion d'information pour les parents des futurs sixièmes : En attente de date !

22 CM2 dont 1 élève orienté en SEGPA, 1 proposition de maintien.

Calendrier d'affectation en classe de 6^{ème} : les opérations ont commencé depuis le 11 mars. Les parents seront prochainement destinataires des fiches de liaison.

E. Mise en place du conseil école-collège

Le conseil école-collège, institué par l'article L.401-4, associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

L'objectif du conseil école-collège est de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré notamment au profit des élèves les plus fragiles.

COMPOSITION DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE

Le conseil école-collège comprend :

- le principal du collège ou son adjoint ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne ;
- des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.

Le conseil école-collège détermine un programme d'actions, qui s'inscrit dans le champ des missions qui lui sont assignées. Le conseil école-collège peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

CALENDRIER

Le conseil école-collège se réunit au moins deux fois par an. Chaque année, il établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante.

Sa mise en place est progressive au cours de l'année 2013-2014 afin que son **premier programme d'actions soit mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2014.**

BILAN

Le conseil école-collège établit un bilan de ses réalisations et soumet le programme d'actions à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances.

Le programme d'actions et le bilan sont transmis pour information, conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de premier degré et le principal du collège, à l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale en fin d'année scolaire.

F. Projet d'école

Rappel des actions phares du projet d'école.

A1 : Dire devant les autres....

Théâtre, poésies, exposés, scénarisations diverses.

Vocabulaire : Comprendre et utiliser des mots nouveaux.

A2 : Répertoire de vocabulaire

Ce cahier est mis en place depuis début octobre (coût 3 € à la charge des familles)

A3 : Ateliers décroisonnés complétés par des ateliers lecture en classe (inférences...)

Utilisation de la BCD, TICE (B2I)

A4 : Dire, lire et communiquer avec les TICE : création d'un journal d'école en ligne et utilisation du matériel informatique et des logiciels de l'école. **Blog de l'école mis à jour régulièrement.**

A5 : Défi lecture - juin

A3 : Ateliers décroisonnés – Gestion des données.

A6 : Rallye problème (cycle 3)

A7 : La numération par la manipulation.

Favoriser la manipulation en créant un matériel de numération commun aux deux cycles.

Actions A7 bis : les évaluations CE1 de 2012 font ressortir une certaine fragilité dans l'écriture des nombres, d'où cette nouvelle action qui vient renforcer l'action A7.

A8 : Aide personnalisée. Apporter une aide plus efficace aux élèves en difficulté

A9 : Accompagnement des élèves en difficulté.

A10 : Améliorer la liaison GS/C P

Education Nutritionnelle

Prendre conscience de la diversité des aliments et sensibiliser les élèves aux coutumes et au type d'alimentation des gens à travers le monde.

Reconnaître les origines des aliments, savoir les classer.

Connaître certaines règles d'équilibre alimentaire. (goûter à l'école) ⇒ Circulaire sur les prises alimentaires à l'école. Information aux parents.

Travail sur le goûter :

Travail de recherche, cycle 3 : « Vers le goûter idéal »

Objectif : Aboutir à une liste de goûters « autorisés »

Vendredi 7 février.

- Proposition d'ateliers par classe : analyse des goûters en fonction du thème choisi.
 - CE2 : un goûter écologique (nombre d'emballages)
 - CM1 : un goûter économique (prix de revient)
 - CM2 : un goûter sain (composition et apport énergétique)
 - CP/CE1 : dégustation des « goûters idéaux. »

Goûters étudiés : fruits/pain fromage/pain chocolat/pitch/fromage en boîtes/pom'pot/barres chocolatées/chips

Présentation du travail aux CP/CE1 en avril.

Goûter : Présentation du travail réalisé par le cycle 3 au cycle 2 après les vacances.

Mise en évidence du goûter idéal et préparation de la présentation/dégustation au cycle 2

Production d'un document à l'attention des familles limitant le type de goûter+ trace écrite élève.

G. Activités réalisées, en cours et à venir :

16 et 17 janvier 2014	CP, CE, CM	Film au théâtre de Ste Marie aux Mines
13 février 2014	CP, CE, CM	Planète mômes
15 ou 17 avril	CP, CE, CM	Cross de l'AOS
15 et 16 mai	CP,CE,CM	Jeux de logique / compte est bon / mots fléchés
20 mai	CP,CE,CM	Concert « Chantons ensemble »
27 Mai	CM2	Prévention routière
Juin, juillet	CE, CM	AOS : Hand-ball.
Juin	GS/CP	Rencontre jeux pré sportifs
Juin	CP, CE, CM	Défi lecture
Juillet		Marche AOS

- **Visite médicale** des CM à Sélestat : 18 (CM1) et 20 mars.(CM2)

- **Participation de la classe de CM2 au projet « artiste en résidence » du LAC**

H. Mise en œuvre du registre de santé et de sécurité au travail pour le premier degré.

Le décret n°82-453, art 3-2, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit la mise en place d'un registre de santé et de sécurité au travail, facilement accessible à l'ensemble de la communauté éducative durant les horaires scolaires et dont la localisation doit être portée à leur connaissance par tous moyens (notamment par voie d'affichage).

Il doit être ouvert dans chaque école et tenu par le directeur. Chaque membre de la communauté éducative, enseignant, ATSEM, parent et personnel d'entretien a la possibilité d'inscrire sur les fiches qui composent ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et pour l'amélioration des conditions de travail.

La procédure de communication est la suivante

- **Le directeur** prend connaissance de la fiche de signalement. Il prend les mesures nécessaires (prévention et/ou conservatoires) et en envoie une copie à l'assistant de prévention.
- **L'assistant de prévention** appose son visa et d'éventuelles observations sur la fiche de signalement qu'il transmet à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.
- **L'inspecteur de l'éducation nationale** prend les mesures nécessaires si le problème relève de sa compétence et les consigne brièvement sur la fiche dont il envoie copie :
 - au cabinet de la DASEN
 - au directeur d'école
- **La directrice académique des services de l'éducation nationale** prendra éventuellement d'autres mesures adéquates selon la gravité du problème signalé.

I. **L'association Renaissance Française** a doté l'école de livres. (dotation à hauteur de 200 €)

Mr Hartmann, président de l'association souhaite remettre ces livres lors d'une petite réception en présence des représentants de la municipalité et des parents d'élèves. Proposition d'une date courant 3^{ème} trimestre (mai/juin)

3. Pont de l'Ascension :

L'école élémentaire de Sainte-Croix-aux-Mines, en concertation avec l'école maternelle a demandé la fermeture de l'école le vendredi 30 mai 2014 afin de bénéficier du Pont de l'Ascension. Report des cours au mercredi 16 avril 2014.

4. Rythmes – Aménagement de la semaine scolaire.

Quelles sont les règles ?

- 180 jours par an
- 24 h/semaine sur 4,5 jours (mercredi ou sur dérogation samedi)
- 5h30 maxi/jour
- 3h30 maxi par demi-journée
- 1h30 mini de pause méridienne
- 36 h d'activités Pédagogiques Complémentaires (APC) en groupes restreints organisées sur proposition du conseil des maîtres à l'inspecteur d'éducation nationale : aide aux élèves en difficulté et activité prévue par le projet d'école éventuellement en lien avec le PEDT. Elles ne relèvent pas directement du projet d'organisation de la semaine.

Les APC se sont substitués à l'aide personnalisée à partir de la rentrée 2013/2014 quel que soit le rythme de la semaine dans l'école.

Il n'y a aucune règle imposant que la classe finisse à 16h30.

- *1h par semaine (on ne sait pas si elle sera fractionnable) d'Activité Pédagogique Complémentaire :*
- *soutien ou*
- *travail personnel des élèves ou*
- *activité du projet d'école éventuellement en lien avec le PEDT.*
- *pour un groupe restreint d'élèves*
- *avec accord des parents.*

Temps périscolaire

- Objectif : garantir la prise en charge de tous les enfants au moins jusqu'à 16h30
- Activités non obligatoires
- Gratuité non obligatoire (mais recommandée)
- Activités sportives, culturelles, artistiques pouvant organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)

Suite au questionnement d'un certain nombre de parents concernant les nouveaux horaires de l'école, Mr Bottinelli apporte les précisions suivantes :

Les horaires d'entrée et de sortie des écoles sont fixés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Haut-Rhin (Dasen).

Pour la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, les horaires mis en place ont été fixés dans un premier temps par chaque école. Concernant Sainte-Croix-aux-Mines, les enseignants des deux écoles se sont réunis afin de modifier et d'harmoniser les horaires en fonction de certains impératifs imposés par le décret sur les nouveaux rythmes scolaires, à savoir :

- être en concordance avec le nombre d'heures de cours par jour : 5h30 maximum par jour (pas plus de 3h30 par demi-journée,...),
- respect de la pause méridienne,
- harmonisation des horaires par rapport au centre socioculturel : transport de midi et activités périscolaires.
- harmonisation de nos horaires avec les horaires des autres écoles du Val d'Argent.

Suite à cette réunion, la proposition d'organisation de la semaine a été soumise au conseil d'école (représentants élus, maire, enseignants) pour approbation.

Faisant suite à diverses réunions et concertations, les horaires de classe pour la rentrée 2014/2015 ont été validés par la COMCOM et les représentants des différentes écoles de la vallée et une décision unanime prise pour la mise en place des activités dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires. Ils ont été soumis à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Haut-Rhin pour validation.

En aucun cas, une concertation avec l'ensemble des parents n'était prévue dans les textes. Que l'on soit pour ou contre la semaine de 4 jours et demi, la loi nous impose à nous enseignants et au Conseil d'école de mettre en place cette réforme avec, je le conçois, tous les désagréments ou problèmes qui peuvent en découler.

Les horaires pour la rentrée de septembre 2014 seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin : 8h-11h20
Après-midi : 13h20 – 15h15

Mercredi matin : 8h30 – 11h30

A noter que l'horaire du mercredi pourra être éventuellement revu en fonction de la demande pour le repas de midi au CSCVA ce jour. L'horaire pourrait être alors : 8h – 11h

La pause méridienne de 2 heures est conservée.

Questions : L'école pourra-t-elle conserver son organisation actuelle ?

Créneaux horaires pour la piscine : **2h consécutives + 1 h au 1^{er} trimestre**
2h consécutives au 3^{ème} trimestre

Ski : Avec les nouveaux horaires qui prévoient la fin des cours à 15h15, l'organisation actuelle ne sera plus possible (12h45 -16h. Un créneau supplémentaire le mercredi matin pour certaines écoles seulement !

5. Sécurité.

PPMS : L'exercice de mise en sûreté a eu lieu le 14 mars 2014.

Incendie : 2^{ème} exercice d'évacuation, courant 3^{ème} trimestre

Le PPMS devant être mis à jour chaque année, Mr. Bottinelli demande à ce qu'une copie du plan réactualisé de l'école lui soit envoyée.

6.Travaux et équipements à prévoir.

Rénovation des salles de classe. Programmer la réfection d'une classe par année.

Achat de 2 pinces pour ramassage des déchets dans la cour.

Achat ou confection de rideaux pour la classe de CM2 de Mme Collé.

Conseil Municipal des Enfants :

- Projet de réfection du préau avec Mme Marianne Roth.

Avril/mai : choix du thème

Septembre : début des travaux.

- D'autres pistes et propositions de travail ont été émises lors du dernier conseil, à savoir : plantations, saynètes pour sensibiliser les gens sur des problèmes civiques.

- Haut-Rhin propre : Cette opération se fera sans les scolaires.

Mme le Maire propose, si cela est possible d'avancer l'élection du CME, courant septembre.

7. Points divers.

Suite à la proposition de Mr Turra d'organiser une fête de l'école, une réflexion sera engagée quant à la forme que pourrait prendre cette manifestation : kermesse, marché aux puces, barbecue, ...

L'ensemble de l'équipe pédagogique remercie Mme Le Maire et l'ensemble de son équipe pour son soutien tout au long de son mandat.

La séance est close à 20h.

Le secrétaire de séance :
Caroline COLLIN

Le Président :
Jean-Charles BOTTINELLI